Section VIII . Formulaires Contractuels et Annexes

[Avis d’adjudication du Contrat 2](#_Toc184017873)

[Formulaire d’Accord Contractuel 3](#_Toc184017874)

[Annexes du Contrat 5](#_Toc184017875)

[Annexe A : Description des Services 6](#_Toc184017876)

[Annexe B : Dispositions complémentaires 7](#_Toc184017877)

[Annexe C : Exigences en matière de rapports 8](#_Toc184017878)

[Annexe D : Personnel professionnel clé et Sous-consultants 9](#_Toc184017879)

[Annexe E : Ventilation du prix du contrat en Dollars US 10](#_Toc184017880)

[Annexe F : Ventilation du prix du contrat dans la monnaie nationale 11](#_Toc184017881)

[Annexe G : Services et installations fournies par le Client 12](#_Toc184017882)

[Annexe H : Formulaire de certification du respect des sanctions 13](#_Toc184017883)

[Annexe I : Formulaire d’auto-certification pour les Consultants/Entrepreneurs/Fournisseurs 22](#_Toc184017884)

[Annexe J : Formulaire de Code de conduite et de certification de bonne conduite 24](#_Toc184017885)

[Annexe K : Formulaire de Divulgation d’informations sur les Bénéficiaires Effectifs (FDIBE) 26](#_Toc184017886)

Avis d’adjudication du Contrat

***[L’Avis d’adjudication doit être complété et envoyé au l’Offrant retenu conformément aux dispositions de la Clause 31.1 des IO.]***

**[date]**

À l’attention de : **[insérer le nom et l’adresse de l’Offrant]**

**Objet : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**

**Ref de l’AO : XXXXXXXXXXXXXXXXX**

Monsieur [insérer le nom du Offrant]

La présente lettre a pour but de vous informer que l’Offre que vous avez soumise en date du [insérer la date] pour l’exécution des Services de consultant pour le Prix équivalent à [insérer le montant en chiffres et en lettres] [insérer la monnaie], tel que corrigé et modifié conformément aux Instructions aux Offrants, a été acceptée par nous, en notre qualité de Client en vertu du Contrat.

Dans les sept (7) jours suivant la réception de la présente notification d'adjudication et de l’Accord contractuel ci-joint, il vous est demandé par la présente de

(a) signer et retourner l’Accord contractuel ci-jointe conformément à la Sous-clause 31.3;

(b) de remplir et retourner les formulaires suivants qui figure à la Section VIII, Formulaires et annexes du Contrat ***[L'entité responsable doit supprimer les formulaires qui ne s'appliquent pas, conformément au Prix du Contrat]***

* Formulaire de certification du respect des sanctions;
* Formulaire d'auto-certification pour les Consultants/Entrepreneurs/Fournisseurs ;
* Code de conduite et de certification de bonne conduite ;
* Formulaire de Divulgation d’informations sur les Bénéficiaires Effectifs.

Signé par :

En qualité de

Formulaire d’Accord Contractuel

LE PRÉSENT CONTRAT (ci-après désigné par « le Contrat ») est passé, [**insérer le jour**], [**le mois**] [**l’année**] entre [**insérer la dénomination sociale complète du Client**] (ci-après dénommé « le Client ou l’Entité Responsable ») d’une part et [**insérer la dénomination sociale complète du Consultant**] (ci-après dénommé « le Consultant ») d’autre part.

***[Note : Si le Consultant est composé de plusieurs entités, le texte suivant doit être utilisé]***

Le présent CONTRAT (ci-après désigné par le « Contrat ») est conclu le [**insérer** **le jour**], [**le mois**] [**l’année**] entre [**insérer la dénomination sociale complète du Client**] (ci-après dénommé « le Client ») d’une part et [insérer la dénomination sociale complète du Consultant] (ci-après dénommé le « Consultant»), constitué sous forme [**d’une Co-entreprise/ d’un Consortium/ d’une Association**] avec [**insérer le nom de chacun des membres de la Co-entreprise**], d’autre part, chacun des membres de la Co-entreprise étant conjointement et solidairement responsable à l’égard du Client des obligations du Consultant au titre du présent Contrat, et toute référence au « Consultant » est réputée viser chacun des membres de la Co-entreprise.

**PREAMBULE**

ETANT DONNE QUE

1. Le Millenium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement de [**Pays**] (le « Gouvernement ») ont conclu un accord dénommé « Millenium Challenge Compact » pour une assistance au Millenium Challenge Account en vue de réduire la pauvreté grâce à la croissance économique en [**Pays**], en date du [**insérer la date**] (dénommé ci-après le « Compact ») d’un montant approximatif de [**insérer le montant**] (Le « Financement MCC »). Le Gouvernement, par l’intermédiaire de l’Entité Responsable, entend utiliser une partie du Financement MCC pour effectuer des paiements autorisés en vertu du présent Contrat. Les paiements effectués en vertu du présent Contrat sont soumis, à tous égards, aux clauses et conditions du Compact et aux documents connexes, y compris aux restrictions relatives à l’utilisation, et aux conditions régissant le décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l’Entité Responsable ne peut se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du Financement MCC ; et
2. Le Client a demandé au Consultant de fournir certains Services définis à l’Annexe A du présent Contrat ; et
3. Le Consultant, ayant déclaré au Client qu’il a l’expertise professionnelle ainsi que le Personnel et les ressources techniques requises, a convenu de fournir ces Services conformément aux clauses et conditions arrêtées au présent Contrat.

EN CONSEQUENCE, les Parties à ce Contrat ont convenu ce qui suit :

1. En contrepartie des paiements qu’effectuera le Client au Consultant conformément aux dispositions du présent Contrat, le Consultant s’engage par les présentes envers le Client à fournir les Services conformément aux conditions du présent Contrat.
2. Sous réserve des clauses du présent Contrat, le Client convient par les présentes de payer au Consultant, en contrepartie de la prestation des Services, le Prix contractuel ou toute autre somme exigible conformément aux dispositions du présent Contrat aux dates et selon les modalités prévues dans le présent Contrat.

EN FOI DE QUOI, les Parties aux présentes ont fait signer le présent Contrat conformément aux lois de [**insérer le nom du pays**] le jour, mois et année indiqués ci-dessus.

|  |  |
| --- | --- |
| **[Dénomination sociale complète du Client]** | **[Dénomination sociale complète du Consultant]** |
| Signature  | Signature |
| Nom | Nom |
| En présence de : | En présence de : |

***[Note : Si le Consultant est constituée de plus d’une entité, ces entités doivent apparaître comme signataire de la manière suivante :]***

Pour et au nom de chacun des Membres du Consultant

**[Nom du membre]**

**[Représentant habilité]**

**[Nom du membre]**

**[Représentant habilité]**

Annexes du Contrat

Annexe A : Description des Services

[*Note à l'intention de l’Entité Responsable :*  Description détaillée des Services à fournir, dates d’achèvement des différentes tâches, lieu d’exécution des différentes tâches, tâches spécifiques devant être approuvées par le Client, etc. La présente Description des Services doit se baser sur les TdR émis avec l’AO, et **inclure les éventuelles modifications acceptées au cours des négociations.** Il convient de noter que cette Description des Services prévaut sur toute Offre de l’Offrant, et par conséquent les modifications recommandées ou demandées par l’Offrant n’altèrent nullement les Services à exécuter par l’Offrant sauf si lesdites modifications ont été approuvées pendant les négociations et introduites dans la présente Description des Services.

La présente Annexe A comprend à titre de référence : l’Offre datée du **[insérer la date de l’Offre retenue]** soumise par **[insérer le nom de l’Offrant à qui le Contrat a été adjugé]** dans le cadre de la Passation de marchés pour le présent Contrat (« l’Offre ») ainsi que les modifications convenues pendant les négociations. En cas de divergence entre la présente Description des Services et l’Offre, la présente Description des Services fait foi.

Annexe B : Dispositions complémentaires

Les dispositions complémentaires du Contrat sont disponibles sur le site web du MCC :

 https://www.mcc.gov/resources/doc/annex-of-general-provisions

NB : Ces dispositions doivent être téléchargées et jointes au Contrat

Annexe C : Exigences en matière de rapports

**Note :** Format, fréquence et du contenu des rapports ; personnes désignées pour les recevoir ; les dates de remise des rapports ; etc.

Annexe D : Personnel professionnel clé et Sous-consultants

**Note :** Joindre la liste :

D-1 Titres **[et noms, si possible]**, descriptions détaillées des tâches et qualifications minimales exigées du Personnel clé appelé à travailler en/au/aux **[Pays]**, et nombre de mois de travail par individu.

D-2 Fournir les mêmes informations que celles requises pour D-1 pour le Personnel clé appelé à travailler hors de/du/des **[Pays].**

D-3 Liste des Sous-consultants approuvés (s’ils sont déjà connus) ; fournir les mêmes informations concernant leur Personnel que celles requises pour D-1 et D-2.

D-4 Fournir les mêmes informations que celles requises pour D-1 pour le Personnel clé.

D-5 Heures de travail, congés, congés maladie et congés, tels que prévus aux dispositions de la clause 11 des CGC (si applicable)

Annexe E : Ventilation du prix du contrat en Dollars US

**Note :** Dresser la liste des montants mensuels versés au Personnel (Personnel clé et autre Personnel) (coûts complets, comprenant les coûts directs et indirects, et les bénéfices utilisés pour obtenir la ventilation du prix - partie en Dollars US (sur base du Formulaire FIN-3).

La présente annexe est exclusivement utilisée pour déterminer la rémunération des services additionnels.

Annexe F : Ventilation du prix du contrat dans la monnaie nationale

**Note :** Dresser la liste des taux de rémunération mensuels versés au Personnel (Personnel clé et autre Personnel) (coûts complets, comprenant les coûts directs et indirects, et les bénéfices), utilisés pour obtenir la ventilation du prix - Partie en monnaie nationale (sur base du Formulaire FIN-3).

La présente Annexe est exclusivement utilisée pour déterminer la rémunération des services additionnels.

Annexe G : Services et installations fournies par le Client

**Note :** Dresser la liste des services, installations et personnel de contrepartie mis à la disposition du Consultant par le Client.

Annexe H : Formulaire de certification du respect des sanctions

Conformément à la Clause G des Dispositions complémentaires qui figurent à l’Annexe A du Contrat, le présent formulaire doit être complété par l’Offrant lors de la soumission de l’Offre et, si retenu, par l’Offrant dans un délai de 28 jours à compter de la date de réception de la Lettre d’Acceptation et de l’Accord contractuel. L’Offrant le soumettra par la suite le dernier jour ouvrable avant le dernier jour de chaque trimestre (31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre) après la signature du Contrat financé par le MCC[[1]](#footnote-2), tout au long de la durée du Contrat.

Le formulaire doit être soumis à l'Agent de Passation de Marchés de l’Entité Responsable au moment de la soumission de l’Offre (*insérer le courrier électronique de l’Agent de passation de marché de l’Entité Responsable*), et à l’Agent financier de l’Entité Responsable par la suite [*insérer le courrier électronique de l’Agent financier de l’Entité Responsable*] et un exemplaire envoyé à MCC à l'adresse suivante : sanctionscompliance@mcc.gov.

Pour éviter tout doute, signaler la fourniture d’une aide et de ressources substantielles (comme définis ci-après) à une personne ou une entité figurant sur les listes énumérées n'entraîne pas nécessairement la disqualification d'un Offrant ou l'annulation du Contrat. Cependant, **ne pas signaler** la fourniture de cette aide et de ces ressources substantielles, ou toute fausse déclaration similaire, intentionnelle ou due à une négligence, est un motif de disqualification du l’Offrant ou d'annulation du Contrat, et peut exposer ce Offrant à des poursuites pénales, civiles ou d’un recours administratif selon le cas en vertu de la loi aux États-Unis.

Les instructions pour compléter ce formulaire figurent ci-dessous :

**Formulaire de certification du respect des sanctions**

**Dénomination sociale complète du Consultant: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Nom complet et numéro du Contrat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**L’Entité Responsable avec laquelle le Contrat a été signé :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| **TOUT CONSULTANT DOIT COCHER LA CASE APPLICABLE CI-DESSOUS :** * Toutes les vérifications d’éligibilité ont été effectuées conformément aux **« Dispositions complémentaires » visées à l’Annexe B du Contrat, et à la clause G « Respect des lois relatives à la lutte contre le financement du terrorisme et des autres restrictions** » et le Consultant certifie par la présente comme suit :
	+ Aucun résultat défavorable ou négatif n’a été obtenu à partir de ces vérifications d’éligibilité ; et
	+ Au meilleur de sa connaissance, le Consultant n’a pas fourni au cours des dix dernières années et ne fournit pas actuellement, directement ou indirectement d’aide ou de ressources substantielles, ni permis sciemment que des fonds du MCC[[2]](#footnote-3) soient versés à une personne, entreprise ou autre entité connue par lui, ou qu’il est supposé connaître comme étant l’auteur d’actes, de tentatives ou d’encouragement d’actes terroristes, en tant que facilitateur, participant ou personne préconisant des actes terroristes, y compris, à titre indicatif et non limitatif, à des personnes ou entités figurant sur les listes décrites ci-dessous (y compris le Consultant lui-même ).

**OU*** Toutes les vérifications d’éligibilité ont été effectuées conformément aux **« Dispositions Complémentaires » visées à l’Annexe B du Contrat, et à la Clause G « Respect des lois relatives à la lutte contre le financement du terrorisme et des autres restrictions** » et le Consultant certifie par la présente que des résultats défavorables ou négatifs ont été obtenus à partir de ces vérifications d’éligibilité (informations à fournir pour chaque résultat conformément aux instructions incluses dans ce formulaire) :
* Nom de l’individu, de la société ou de l’entité :
* Source(s) auprès de laquelle l’éligibilité a été vérifiée, si l’individu, la société ou l’entité ont été déclarés inéligibles :
* Poste (s’il s’agit d’un individu), ou biens ou Services fournis (s’il s’agit d’une société ou autre entité):
* Estimation de la valeur des tâches exécutées depuis la date du certificat :
* Description et circonstances dans lesquelles un tel soutien a été fourni.
 |

Je certifie par les présentes que les informations fournies ci-dessus sont exactes et sincères à tous points importants et que toute inexactitude des renseignements fournis, fausse déclaration ou omission de fournir les informations demandées dans ce certificat peut être considérée comme une « fraude » conformément aux dispositions des IO ou du Contrat passé entre le Consultant et l’Entité Responsable, de la Politique et des Directives relatives à la Passation des marchés du MCC et d’autres politiques ou directives applicables du MCC, y compris de la politique du MCC en matière de prévention, de détection et de correction de la fraude et de la corruption dans le cadre des opérations du MCC.

**Signataire autorisé : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Nom du signataire en caractères d’imprimerie \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**INSTRUCTIONS POUR COMPLETER LE FORMULAIRE DU CERTIFICAT DE RESPECT DES SANCTIONS :**

Le Consultant doit suivre les procédures suivantes relatives à la vérification de l’éligibilité des entreprises, du personnel clé, des sous-traitants, des vendeurs, des fournisseurs et des bénéficiaires du financement, conformément à l’Annexe B du Contrat, intitulée « **Dispositions Complémentaires** », notamment à la **Clause G « Respect des lois relatives à la lutte contre le financement du terrorisme et des autres restrictions** », ainsi jointe ci-dessous par souci de convenance.

Sur la base des résultats de ces vérifications d’éligibilité, le Consultant doit fournir la certification applicable dans le formulaire de certification ci-joint. Notez qu’aux fins de la présente certification, les Consultants ne sont tenus de soumettre des documents à l'appui détaillés sur les vérifications d’éligibilité ainsi que leur formulaire de certification que si le Consultant identifie des résultats défavorables ou négatifs. Si ce n’est pas le cas, les Consultants sont libres de marquer le formulaire de certification en conséquence et de le soumettre au destinataire approprié (bien que le Consultant doit tenir des registres selon les instructions ci-dessous).

Le Consultant doit vérifier que l’individu, la société ou l’entité ayant accès au financement du MCC ou en bénéficiant, y compris le personnel de l’Offrant, Sous-traitant, vendeurs, fournisseurs, et bénéficiaires ne figurent sur aucune des listes suivantes (ou, dans le cas #8 ci-dessous, n’est pas un ressortissant d’un pays figurant sur cette liste ou associé à celui-ci) :

1. Liste des entreprises radiées du système SAM ou « System for Award Management (SAM)) Excluded Parties List »

[https://www.sam.gov/content/entity-information](https://www.sam.gov/SAM/pages/public/searchRecords/search.jsf)

1. Liste des entreprises radiées du système de la Banque mondiale ou « World Bank Debarred List »

<https://www.worldbank.org/debarr>

1. Liste des nationaux spécifiquement désignés établie par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor Américain ou « US Treasury, Office of Foreign Assets Control, Specially Designated Nationals (SDN) List »

<https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/>

1. Liste des personnes exclues par le Bureau de l’industrie et de la sécurité du Département du commerce Américain ou « US Department of Commerce, Bureau of Industry and Security, Denied Persons List »

<https://www.bis.doc.gov/index.php/the-denied-persons-list>

1. Liste des entreprises radiées par la Direction des contrôles du commerce liés à la défense du Département d'État ou « US State Department, Directorate of Defense Trade Controls, AECA Debarred List »

<https://www.pmddtc.state.gov/ddtc_public?id=ddtc_kb_article_page&sys_id=c22d1833dbb8d300d0a370131f9619f0>

1. Liste des organisations terroristes étrangères désignées par le Département d'État ou « US State Department, Foreign Terrorist Organizations (FTO) List »

<https://www.state.gov/foreign-terrorist-organizations/>

1. Décret 13224 du Département d’Etat ou « Executive Order 13224 » <https://www.state.gov/executive-order-13224/>
2. Liste des pays désignés par les États-Unis comme parrainant le terrorisme ou « US State Sponsors of Terrorism List »

<https://www.state.gov/state-sponsors-of-terrorism/>

En plus de ces listes, avant de fournir une aide ou des ressources substantielles à une personne ou une entité, le Consultant doit examiner également toutes les informations sur cette personne ou entité dont il a connaissance et toutes les informations publiques raisonnablement disponibles ou dont il devrait avoir connaissance.

La documentation du processus prend deux formes. Le Consultant doit préparer un tableau répertoriant chaque membre du personnel, consultant, sous-traitant, vendeur, fournisseur et bénéficiaire intervenant dans le Contrat, conformément au tableau qui figure ci-dessous.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Date à laquelle la vérification a été effectuée |  |  |
| Nom | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | Éligible (O/N) |
| SAM Excluded Parties List | World Bank Debarred List | SDN List | Denied Persons List | AECA Debarred List | FTO List | Executive Order 13224 | US State Sponsors of Terrorism List |
| Offrant/Fournisseur (l’entreprise elle-même) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Membre du personnel #1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Membre du personnel #2 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Fournisseur #1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Fournisseur #2 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Sous-traitant #1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Sous- traitant #2 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Vendeur #1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Fournisseur #1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Bénéficiaire #1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Le Consultant doit indiquer la date à laquelle la recherche a été effectuée auprès de chaque source de vérification de l’éligibilité, et déterminer si le membre du personnel, consultant, sous-traitant, vendeur, fournisseur ou bénéficiaire est éligible – c’est-à-dire qu’il n’est inscrit sur la liste d’aucune des sources de vérification de l’éligibilité.

En outre, les listes 1. liste de entreprises radiées dans le système SAM, 3. liste des nationaux spécifiquement désignés établie par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor Américain (SDN) et 5. liste de entreprises exclues par la Direction des contrôles du commerce liés à la défense du Département d'État (AECA) étant des bases de données consultables, affichant les résultats de recherche sur une page, après avoir saisi le nom à rechercher, le Consultant doit imprimer et conserver pour chaque membre du personnel, consultant, Sous-traitant, vendeur, fournisseur ou bénéficiaire la page de résultats de la recherche générée par chaque source de vérification de l’éligibilité, qui se présente comme suit : « *Exclusion activ*e? *Non* » ou « *Aucun résultat* *trouvé* » (dans le cas de la liste des entreprises radiées dans le système SAM), « *Votre recherche n'a retourné aucun résultat* » (dans le cas de la liste des nationaux spécifiquement désignés établie par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor Américain (SDN)) « *Aucun résultat dans la liste des entreprises légalement exclues à l'aide de ce filtre*.» ou « *Aucun résultat dans la liste des entreprises administrativement exclues à l'aide de ce filtre* » (dans le cas de la liste de entreprises exclues par la Direction des contrôles du commerce liés à la défense du Département d'État (AECA)). Dans le cas de la liste 2. Liste de entreprises radiées dans le système de la Banque mondiale le tableau 1 entreprises et individus exclus affichera un champ vierge qui indique qu’aucun résultat n’a été trouvé. Pour les listes 4. Liste des personnes exclues par le Bureau de l’industrie et de la sécurité du Département du commerce américain, liste 6. Liste des organisations terroristes étrangères désignées par le Département d'État (FTO) et 7 décret 13224 du Département d’Etat, il n’y a pas de base de données consultable fournie, de sorte que le Consultant examinera chaque liste et confirmera qu’elle ne nomme pas les entreprises ou les personnes identifiées dans le tableau ci-dessus.

Si un dossier négatif a été trouvé pour un ou plusieurs individus ou une ou plusieurs entités, y compris pour le Consultant lui-même, ce dernier doit effectuer une recherche supplémentaire pour établir si le résultat de la recherche est « un faux positif » (une personne dont le nom correspond au nom d’une personne inscrite sur une liste de sanctions, mais qui est une personne différente). S’il s’agit d’un faux positif, le Consultant marquera le membre du personnel, consultant, sous-traitant, vendeur, fournisseur ou bénéficiaire comme éligible, et conservera le résultat de la recherche qui confirme son éligibilité.

Si, le résultat de la recherche montre à ce stade que les membres du personnel, consultants, sous-traitants, vendeurs, fournisseurs ou bénéficiaires sont inéligibles, l’Entité Responsable déterminera s'il est possible dans les circonstances d'autoriser le Consultant à procéder à un remplacement. Cette décision sera prise au cas par cas, et nécessitera l'approbation du MCC, quelle que soit la valeur estimée du contrat proposé.

En outre, conformément à la Politique et aux Directives relatives à la Passation des marchés du MCC, le Consultant doit s’assurer que le financement MCC n’est pas utilisé pour des biens ou des services provenant d’un pays ou d’une entreprise qui est constituée, basée ou qui exerce une partie importante de ses activités dans un pays, soumis à des sanctions par pays ou à d’autres restrictions en vertu de la loi des États-Unis, y compris dans les pays désignés par les États-Unis comme parrainant le terrorisme <https://www.state.gov/state-sponsors-of-terrorism/>.

Le Consultant conserve tous ces documents qui font partie de l’ensemble du dossier du Contrat passé avec l’Entité Responsable, tout au long de la durée du Contrat, et après l’achèvement du Contrat pour une période ultérieure telle que visée aux dispositions du Contrat (généralement cinq ans après la date d’achèvement du Programme Compact ou du Programme Seuil). L’Entité Responsable, le MCC ou leurs représentants doivent avoir accès à ces documents conformément aux dispositions du Contrat régissant l’accès aux documents, ainsi que Bureau de l’inspecteur général de l’USAID (responsable de la surveillance des opérations du MCC), sur demande de celui-ci.

.

**Annexe B « Dispositions complémentaires, » Paragraphe G « Respect des lois relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, et des autres restrictions »**

1. La Partie au Contrat n’a pas fourni directement ou indirectement, au cours des dix dernières années, d’aide ou de ressources substantielles, et prendra toutes les mesures raisonnables visant à garantir qu’elle ne fournira pas d’aide ou de ressources substantielles (comme définies ci-dessous) directement ou indirectement, ni permettra sciemment que des fonds (y compris les fonds du MCC) soient versés à une personne, entreprise ou autre entité connue par lui, ou qu’il est supposé connaître comme étant l’auteur d’actes, de tentatives ou d’encouragement d’actes terroristes, en tant que facilitateur, participant ou personne préconisant des actes terroristes, y compris, à titre indicatif et non limitatif, à des personnes ou entités figurant (i) sur la liste de référence des Ressortissants spécialement désignés et des personnes sous embargo, tenue à jour par le Bureau du département du Trésor américain chargé du contrôle des actifs à l’étranger, cette liste étant disponible à l’adresse [www.treas.gov/offices/enforcement/ofac](http://www.treas.gov/offices/enforcement/ofac); (ii) sur la liste consolidée des personnes et des entités gérées par le « Comité 1267 » du Conseil de Sécurité des Nations Unies ; (iii) sur la liste tenue à jour sur le site [www.sam.gov](http://www.sam.gov); ou (iv) sur toute autre liste que l’Entité Responsable pourra, en toute circonstance, demander.

Aux fins des présentes :

1. L’expression « aide et ressources substantielles » comprend les devises, les instruments monétaires ou financiers, services financiers, logement, formation, conseil ou assistance d’expert, hébergement, faux documents ou fausse identité, matériel de télécommunication, installations, armes, substances mortelles, explosifs, personnel, moyens de transport et autres biens corporels, à l’exception des médicaments et des articles religieux.
2. Le terme « formation » signifie la formation ou l'enseignement destiné à faire acquérir un savoir-faire par opposition à un savoir.
3. L’expression « conseil ou assistance d’expert » signifie les conseils ou l’aide issus de connaissances scientifiques, techniques ou autres connaissances spécialisées.
4. La Partie au Contrat s’assure que ses activités au titre du présent Contrat sont conformes à toutes les lois, réglementations et décrets des États-Unis relatifs à la lutte contre le blanchiment d’argent, le financement des activités terroristes, et le commerce des êtres humains, aux lois pénales des États-Unis, aux pratiques commerciales restrictives, aux boycotts, et à toutes autres sanctions économiques, promulgués le cas échéant par voie législative, par décret, par arrêté ou par réglementation, ou tels qu’ils sont appliqués par le Bureau du Département du Trésor des États-Unis chargé du Contrôle des Actifs à l’étranger ou toute autorité gouvernementale qui lui succède, y compris aux articles suivants de la loi : 18 U.S.C. § 1956, 18 U.S.C. § 1957, 18 U.S.C. § 2339A, 18 U.S.C. § 2339B, 18 U.S.C. § 2339C, 18 U.S.C. § 981, 18 U.S.C. § 982, au Décret 13224, au règlement 15 C.F.R. Partie 760, et à tous les programmes de sanctions économiques énumérés dans le règlement 31 C.F.R., Parties 500 à 598, et s’assure que toutes ses activités au titre du présent Contrat sont conformes aux politiques et procédures de contrôle et de surveillance des opérations visant à vérifier la conformité comme déterminé le cas échéant par le MCC, l’Entité Responsable, l’Agent financier ou la Banque autorisée par l’Entité Responsable, selon les cas. La Partie contractante vérifie, ou fait vérifier l’éligibilité de toute personne, entreprise ou toute autre entité ayant accès aux fonds ou en bénéficiant, cette vérification étant effectuée conformément aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC disponibles sur le site web du MCC à l’adresse[www.mcc.gov/ppg](http://www.mcc.gov/ppg). La Partie contractante (A) effectue la vérification mentionnée dans ce paragraphe au moins tous les trimestres, ou selon toute autre périodicité raisonnable demandée par l’Entité Responsable ou le MCC, le cas échéant, et (B) remet un rapport sur cette vérification périodique à l’Entité Responsable et un exemplaire dudit rapport à MCC.
5. La Partie contractante est soumise à d’autres restrictions énoncées à la Clause 5.4(b) du Compact et relatives au trafic de stupéfiants, au terrorisme, au trafic sexuel, à la prostitution, à la fraude, au crime, à toute mauvaise conduite nuisible à MCC ou à l’Entité Responsable, à toute activité contraire à la sécurité nationale des États-Unis ou à toute autre activité pouvant affecter fortement ou négativement la capacité du Gouvernement ou de toute autre partie à assurer la mise en œuvre efficace du Programme, ou de tout autre Projet ou à en garantir la mise en œuvre, ou la mise en œuvre de tout autre Projet, ou à s’acquitter de ses responsabilités ou obligations dans le cadre du Compact ou de tout autre Accord complémentaire, ou affectant négativement et fortement les actifs du Programme ou les Comptes autorisés.

Annexe I : Formulaire d’auto-certification pour les Consultants/Entrepreneurs/Fournisseurs

Le formulaire d'auto-certification ci-dessous doit être signé par le Consultant dans le cadre du Contrat. En vertu de cette auto-certification, le Consultant déclare n’acheter les biens et les matériaux nécessaires à l’exécution du Contrat qu’auprès de fournisseurs qui n’ont pas recours au travail forcé et au travail des enfants, et qui offrent à leur personnel un lieu de travail sûr et hygiénique.

------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Consultant doit veiller à ce que les normes de travail et les protections offertes aux travailleurs soient conformes aux *normes de performance de l’IFC en matière de durabilité sociale et environnementale*. Le Consultant doit à son tour s’assurer que ses principaux fournisseurs, à savoir toute personne physique ou morale qui fournit des biens ou des matériaux nécessaires à l’exécution du Contrat, n’ont pas recours au travail forcé et au travail des enfants dans le processus de production de ces biens et matériaux, et offrent à son personnel un lieu de travail sûr et hygiénique.

Concernant ce Contrat, j’atteste par les présentes que :

* + Je comprends les exigences du Contrat passé avec l’Entité Responsable.
	+ [**Nom du Consultant**] veillera à ce que toutes les opérations soient effectuées conformément aux normes de performance de l’IFC, comme décrites dans le Contrat.
	+ Le **[Nom du Consultant]** n’a pas et n’aura pas recours au travail forcé ou au travail des enfants, et offre à son personnel un lieu de travail sûr et hygiénique.
	+ Le [**Nom du Consultant**] n’achète pas et n’achètera pas de matériaux ou biens auprès de fournisseurs qui ont recours au travail forcé ou au travail des enfants.
	+ Le [**Nom du Consultant**] n’achètera de matériaux ou de biens qu’auprès de fournisseurs qui offrent à leurs employés un lieu de travail sûr et hygiénique.
	+ **[Nom du Consultant]** s’engage à maintenir des pratiques favorables à l’égalité des chances et une absence de discrimination sur le lieu de travail, et à procurer un cadre de travail respectueux, exempt de tout harcèlement sexuel.
	+ Le [**Nom du Consultant**] a un système en place qui lui permet de surveiller ses fournisseurs, d’identifier tout nouveau risque ou risque émergeant. Ce système permet également au [**Nom du Consultant**] de remédier efficacement à tout nouveau risque.
	+ Lorsqu’il n’est pas possible de remédier à un nouveau risque ou à des incidents, [**Nom du Consultant**] s’engage à rompre les liens avec lesdits fournisseurs.

Noter ci-dessous toute exception aux dispositions susmentionnées :

|  |
| --- |
|  |

*Je certifie par les présentes que les informations fournies ci-dessus sont exactes et sincères à tous points importants et que toute inexactitude des renseignements fournis, fausse déclaration ou omission de fournir les informations demandées dans ce certificat peut être considérée comme une « fraude » aux fins du Contrat. Je CONFIRME REPRESENTER DUMENT [Nom dU CONSULTANT] ET ETRE DUMENT AUTORISE A SIGNER.*

Signataire autorisé : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom du signataire en caractères d’imprimerie :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Annexe J : Formulaire de Code de conduite et de certification de bonne conduite

*Conformément à la Clause 24.1 des Conditions Générales du Contrat, le présent Formulaire de Code de conduite doit être complété par l’Offrant et soumis pour tout Contrat financé par le MCC[[3]](#footnote-4) d’une valeur de plus de 500 000 Dollars US. Ce Formulaire doit être rempli par le Consultant et soumis avec l'Accord contractuel signé.*

*Si la certification initiale présentée avec l'Accord contractuel signé, atteste que le Consultant « a adopté et mis en œuvre » un Code de conduite, il ne sera pas nécessaire de présenter d’autres certifications sauf le cas échéant pour les contrats de sous-traitance. Si la certification initiale atteste que le Consultant « adoptera et mettra en œuvre » un Code de conduite, le Consultant devra soumettre une autre certification lorsqu’il aura « adopté et mis en œuvre » le Code de conduite,*

*Le Formulaire doit être soumis à l'Agent de passation des marchés de l’Entité Responsable* ***[courriel de l'Agent de passation de marchés de l’Entité Responsable à insérer ici****], accompagné d'une copie du Code de conduite de l’Offrant.*

*Dans le cas où le Consultant est une Co-entreprise ou une Association, chaque membre de la Co-entreprise ou Association doit remplir et soumettre ce Formulaire, et fournir son code de conduite.*

**Formulaire du Code de conduite et de certification de bonne conduit**

**Dénomination sociale complète du Consultant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Nom complet et numéro du Contrat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**L’Entité Responsable avec laquelle le Contrat a été signé : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Comme stipulé à la Clause 24.1 des CGC, le Consultant doit certifier à l’Entité Responsable qu'il adoptera et mettra en œuvre un Code de conduite dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'adjudication du Contrat. Le Consultant doit également inclure cette clause dans les contrats de sous-traitance d’une valeur de plus de 500 000 Dollars US.

En réponse à cette exigence et aux dispositions de la Clause 24.1 des CGC, je certifie qu'en ce qui concerne le présent Contrat :

* + **[Nom du Consultant]** a adopté et mis en œuvre un Code de conduite, dont une copie est jointe avec ce Formulaire de certification.

**OU**

* + [**Nom du Consultant]** adoptera et mettra en œuvre un Code de conduite dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la signature du Contrat. [**Nom du Consultant**] soumettra à nouveau cette certification, ainsi qu'une copie du Code de conduite du Consultant lorsque ce Code aura été adopté et mis en œuvre.
	+ **[Nom du Consultant]** insèrera cette exigence dans tous les contrats de sous-traitance d'une valeur supérieure à 500 000 US Dollars et présentera toutes les certifications correspondantes à **[Nom de l’Entité Responsable].**

Je soussigné, certifie par les présentes que les informations fournies ci-dessus sont exactes et correctes à tous points importants, et que tout renseignement fourni incorrectement, toute fausse déclaration ou omission de fournir les renseignements demandés dans le présent certificat pourra être considérée comme une «fraude» en vertu du Contrat passé entre le Consultant et l’Entité Responsable, de la *Politique et Directives relatives à la Passation des marchés du MCC* et d’autres politiques ou directives applicables du MCC, y compris de la politique du MCC en matière de prévention, de détection et de correction de la fraude et de la corruption dans les opérations du MCC.

**Signataire autorisé : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Nom du signataire en caractères d’imprimerie :**

Annexe K : Formulaire de Divulgation d’informations sur les Bénéficiaires Effectifs (FDIBE)

*INSTRUCTIONS AUX CONSULTANTS : SUPPRIMER CET ENCADRE APRES AVOIR REMPLI LE FORMULAIRE*

*Ce Formulaire de Divulgation d’Informations sur les Bénéficiaires Effectifs (« le Formulaire ») doit être complété par le Consultant toutes les fois qu’un changement intervient au niveau des Bénéficiaires Effectifs ou à la demande du client. Dans le cas d’une Co-entreprise, le Consultant doit fournir un formulaire séparé pour chacun des membres de la Co-entreprise. Les renseignements concernant les bénéficiaires effectifs doivent être à jour à la date de sa fourniture.*

*Pour les besoins de ce formulaire, un Bénéficiaire Effectif d’un Consultant est une personne morale ou physique qui détient le Consultant ou contrôle le Consultant parce qu’il remplit une ou plusieurs des conditions ci-après :*

* *Détient directement ou indirectement 10% ou plus des actions*
* *Détient directement ou indirectement 10% ou plus des droits de vote*
* *Détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d’administration ou autorité équivalente du Consultant*

*Un individu détient directement 10% ou plus des actions du Consultant si les actions sont enregistrées à son nom ou, dans le cas d’actions au porteur, si les actions sont en sa possession. Un individu détient indirectement 10% ou plus des actions d'un Consultant si les actions sont détenues via une fiducie ou via une autre société. Par conséquent, chaque Consultant doit connaître l'identité des personnes physiques qui détiennent directement ou indirectement les actions de toute société ou fiducie qui possède une partie ou la totalité du Consultant, et divulguer l'identité de toute personne physique qui détient cumulativement directement ou indirectement 10% ou plus des actions du Consultant. Les mêmes règles s'appliquent pour déterminer si un individu détient 10% ou plus des droits de vote du Consultant ou le droit de nommer la majorité du conseil d'administration ou de l’autorité équivalente.*

*Un exemple de détention indirecte de 10% des actions d'un Consultant : M. et Mme X détiennent chacun 50% de la Société A. La Société A, à son tour, détient 20% du Consultant. M. et Mme X détiennent chacun 10% du Consultant, et le nom de chacun de ces bénéficiaires effectifs doit être rapporté sur le formulaire.*

*.*

**AO No.** : *[insérer le numéro de l’Appel d’Offres]*

A : ***[insérer le nom complet de l’Entité Responsable]***

*[Sélectionner l’option applicable et supprimer celles qui ne le sont pas]*

(i) Nous fournissons ci-après les renseignements sur les Bénéficiaires Effectifs.

Renseignements sur les Bénéficiaires Effectifs

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Identité du Bénéficiaire Effectif | Détient directement ou indirectement 10% ou plus des actions(Oui / Non) | Détient directement ou indirectement 10% ou plus des droits de vote (Oui / Non) | Détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d’administration ou autorité équivalente du Consultant(Oui / Non) |
| *[Insérer le nom complet, la/les nationalité(s), l’adresse du domicile actuel et l’adresse de la société, le pays de résidence]* |  |  |  |

***OU***

*(ii) Nous déclarons qu’il n’y a aucun bénéficiaire effectif qui remplisse l’une au moins des conditions ci-après :*

* Détient directement ou indirectement 10% ou plus des actions
* Détient directement ou indirectement 10% ou plus des droits de vote
* Détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d’administration ou autorité équivalente du Consultant

*OU*

*(iii) nous déclarons être dans l’incapacité d’identifier un quelconque bénéficiaire effectif qui remplisse l’une au moins des conditions ci-après [Si cette option est choisie, le Consultant doit fournir des explications sur les raisons pour lesquelles il n’est pas en mesure d’identifier un Bénéficiaire Effectif] :*

* Détient directement ou indirectement 10% ou plus des actions
* Détient directement ou indirectement 10% ou plus des droits de vote
* Détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d’administration ou autorité équivalente du Consultant

*(iv) Nous déclarons que nous sommes une société cotée en bourse, à la Bourse de New York, le NASDAQ, ainsi qu’aux bourses de Londres, Tokyo, ou à l’Euronext, et dont le symbole boursier est le suivant : [Insérer le symbole boursier]*

**De plus, nous joignons un graphique illustrant la structure de l’actionnariat de la société, y compris les pourcentages détenus par chaque actionnaire, si des entités ou des arrangements juridiques - tels que des sociétés, des fiducies, des fondations, etc. - existent entre le Consultant et les Bénéficiaires Effectifs dans la structure de l’actionnariat de la société.**

Nous reconnaissons que l'Entité Responsable peut utiliser ces informations pour vérifier si l'un des Bénéficiaires Effectifs fait l’objet d’une sanction par le gouvernement des États-Unis ou par les Institutions Financières Internationales, et pour examiner si l'un des Bénéficiaires Effectifs présente un conflit d'intérêts tel que décrit dans la Politique et les Directives de la Passation des Marchés du MCC. Ne pas fournir ce formulaire, ou fournir de fausses informations sur ce formulaire, peut être un motif de disqualification d'une proposition pendant la procédure de passation des marchés ou de résiliation d'un contrat attribué à la suite de cette procédure de passation des marchés. Nous reconnaissons également que nous devrons fournir à l'Entité Responsable un nouveau formulaire FDIBE en cas de changements concernant la Bénéficiaire Effectif pendant la durée d’un Contrat adjugé à la suite de cet Appel d’Offres. Nous reconnaissons que l'Entité Responsable se réserve le droit de demander un FDIBE mis à jour, ou des documents pour prouver l’identité du Bénéficiaire Effectif, à tout moment pendant la durée du Contrat. Nous reconnaissons également que l'Entité Responsable se réserve le droit de résilier tout contrat adjugé à la suite de l’Appel d’Offres si l'Entité Responsable décide qu'un Bénéficiaire Effectif est inadmissible en raison de sanctions ou d'un conflit d'intérêts impossible à atténuer.

Dérogation de Protection des Données Personnelles : les informations et documents fournis seront utilisés par l'Entité Responsable, l'Agent de passation des Marchés de l'Entité Responsable, et le MCC pour les raisons décrites ci-dessus. Les informations et documents peuvent être partagés avec le Bureau de l'Inspecteur Général (BIG) de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), qui sert de BIG pour le MCC, ou avec d'autres agences de maintien de l'ordre si demandé selon les protocoles appropriés. Le Consultant consent à la collecte, à la sauvegarde, à l'accès, à l'utilisation, au traitement, et au transfert de ces données par et entre ces entités, et renonce de plein gré à invoquer une quelconque disposition d’une loi locale, nationale ou supranationale, telle que, à titre indicatif et non limitatif, le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne et les lois nationales adoptées en réponse à ce règlement, ou des lois de même effet dans d'autres juridictions, qui interdiraient ou réglementeraient un tel accès, traitement, et transfert de données.

**Nom du Consultant : \*** *[insérer le nom complet du Consultant]*

**Nom de la personne dûment autorisée à signer au nom du Consultant** : \*\*[*insérer le nom complet de la personne dûment autorisée à signer l'Offre*]

**Titre de la personne signataire** *[insérer le titre complet de la personne signataire]*

**Nom de la personne susmentionnée :***[insérer la signature de la personne dont le nom et la capacité sont susmentionnés]*

**Date de signature** [*insérer la date de signature*], [*insérer le mois*], [*insérer l'année*]

*\**Dans le cas d’une Co-entreprise, chaque référence au « Consultant » dans le Formulaire de divulgation des informations sur le Bénéficiaire Effectif sera interprétée comme se référant au membre de la Co-entreprise.

\*\*Le pouvoir doit être joint.

1. « Contrat financé par MCC » désigne un contrat signé par une Entité ou Equipe de base Responsable contrairement à un contrat signé par la MCC, conformément aux spécifications des Directives relatives à la Passation de marché du Programme du MCC, utilisant des fonds fournis par la MCC par l’intermédiaire d’un Programme Compact, d’un Programme seuil ou d’un financement en vertu d’un Accord au titre de la Clause 609(g). [↑](#footnote-ref-2)
2. « Fonds du MCC » sont définis comme les fonds fournis par la MCC, par l’intermédiaire d’un Programme Compact, d’un Programme seuil ou d’un financement en vertu d’un Accord au titre de la Clause 609(g). [↑](#footnote-ref-3)
3. « Contrat financé par MCC » désigne un contrat signé par une Entité Responsable ou Equipe de base MCA contrairement à un contrat signé par le MCC, conformément aux spécifications des Directives relatives à la Passation des Marchés du Programme du MCC, utilisant des fonds fournis par le MCC par l’intermédiaire d’un Programme Compact, d’un Programme seuil ou d’un financement en vertu d’un Accord au titre de la Clause 609(g) [↑](#footnote-ref-4)